



DEMANDE ENLEVEMENT ENCOMBRANTS

Date

Nom demandeur :

Adresse :

N° Téléphone :

Nature de l'encombrant (meuble ou électroménager, préciser)

Date d'enlèvement 1ers et 3èmes lundis du mois et mardis si jour
férié est un lundi

Signature demandeur,

Signature Maire ou Adjoint,

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS - RAPPEL

Devant la démesure de certains quant à l'utilisation du service « ramassage des encombrants », nous vous rappelons sa fonction : ne sont considérés comme encombrants que les meubles et gros électroménager.

Pour tout autre article la déchetterie est à votre disposition.

Vous devez effectuer votre demande la semaine avant à l'aide de l'imprimé, disponible en mairie, ou sur notre site : www.pennautier.fr

Le ramassage sera effectué tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois à partir de 8 heures. Si le lundi est un férié, le ramassage se fera le mardi.

(Délibération du 20 octobre 2010)